

CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la
Terre Victoria - CS 26822 35760 Saint-
Grégoire Cedex

CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS
établissement public de santé
715 rue Dunant
50009 Saint-Lô

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux membres du Conseil de Surveillance de l'établissement public de santé
CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français et l'instruction budgétaire et comptable publique M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'Etat PF1 « Les changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode opéré sur l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier - Tome 1 adressé aux membres du Conseil de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier - Tome 1 du Directeur Général et du Comptable Public sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION (ORDONNATEUR) ET DU COMPTABLE PUBLIC RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Comptable Public, en relation avec l'Ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 26 juin 2025 à Saint-Grégoire

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Kristell Dicharry, Associée

BILAN

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:				
	. Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Frais d'études, de recherche et développement	267 579,69	55 229,03	212 350,66	219 678,76
	. Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	5 449 348,10	4 892 046,94	557 301,16	682 574,68
	. Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	128 278,68
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
	. Terrains	1 137 836,66	307 036,94	830 799,72	833 308,21
	. Constructions	105 777 574,13	70 607 919,36	35 169 654,77	38 302 776,04
	. Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 199 424,12	12 804 016,28	3 395 407,84	3 038 915,14
	. Autres immobilisations corporelles	5 625 761,00	3 990 697,84	1 635 063,16	1 422 835,77
	. Immobilisations corporelles en cours	7 347 711,67	0,00	7 347 711,67	5 098 448,49
	. Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES:				
	. Participations et créances rattachées à des participations	210 500,45	0,00	210 500,45	210 500,45
	. Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	7 116 335,00	0,00	7 116 335,00	8 539 602,00
	TOTAL I	149 132 070,82	92 656 946,39	56 475 124,43	58 476 918,22
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS:				
	. Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres approvisionnements	2 189 543,63	0,00	2 189 543,63	2 046 187,31
	. En-cours de productions de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION :				
	. Hospitalisés et consultants	1 101 638,99	426 040,35	675 598,64	624 301,68
	. Caisse pivot	14 414 277,28	0,00	14 414 277,28	15 354 428,56
	. Autres tiers payants	2 268 048,92	0,00	2 268 048,92	2 516 812,50
	. Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	1 195 210,35	0,00	1 195 210,35	2 500 183,66
	CREANCES DIVERSES :	5 682 816,03	2 565,00	5 680 251,03	4 784 342,03
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITES	7 248 957,29	0,00	7 248 957,29	3 369 333,96
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26 920,52	0,00	26 920,52	31 897,97
	TOTAL II	34 127 413,01	428 605,35	33 698 807,66	31 227 487,67
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER	3,97	0,00	3,97	9,38

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	183 259 487,80	93 085 551,74	90 173 936,06	89 704 415,27

Grant Thornton
Commissaire aux comptes



Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

BILAN

	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES	APPORTS	22 279 900,26	22 226 670,39
	RESERVES:		
	. Excédents affectés à l'investissement	2 834 747,28	2 829 691,16
	. Réserve de trésorerie	2 978 378,01	2 978 378,01
	. Réserves de compensensation	219 193,05	552 234,84
	REPORT A NOUVEAU :		
	. Report à nouveau excédentaire	2 396 202,37	2 193 104,23
	. Report à nouveau déficitaire	-32 116 659,92	-28 426 604,80
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	-7 736 256,40	-3 814 942,65
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 641 323,74	5 436 027,31
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	814 279,27	976 883,78
	PROVISIONS POUR CHARGES	5 377 802,51	5 068 039,02
	TOTAL I	-59 982,26	6 644 112,50
DETTES	DETTES FINANCIERES:		
	. Emprunts obligataires	9 270 000,00	5 975 000,00
	. Emprunts auprès des établissements de crédit	39 384 388,48	43 536 208,35
	. Emprunts et dettes financières divers	581 565,33	489 022,96
	. Crédits et lignes de trésorerie	0,00	759 700,13
	DETTES D'EXPLOITATION:		
	. Avances reçues	447 576,44	254 733,25
	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 264 278,90	12 395 558,23
	. Dettes fiscales et sociales	11 415 838,23	9 945 397,64
	DETTES DIVERSES:		
	. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 110 845,87	1 316 269,83
	. Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	4 630,15	103,26
	. Autres	159 005,76	308 618,74
COMPTES DE REGULARISATION	. Produits constatés d'avance	121 883,00	772 338,00
	TOTAL III	82 760 012,16	75 752 950,39
	RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER CREDIT	1 281 824,38	1 262 429,58
	ECART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	90 173 936,06	89 704 415,27

Compte de résultat de l'exercice (toutes activités confondues) 1

	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	2 383 538,71	2 259 342,35
Production vendue	8 315 297,95	8 660 051,96
Production stockée, destockage	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits de l'activité hospitalière	128 152 666,64	128 951 467,45
Subv d'exploitation et participations	9 957 552,32	8 133 807,56
Reprises sur amort, dépréc et provisions	2 362 406,74	2 023 604,74
Transferts de charges d'exploitation	0,00	5 000,00
Autres produits de gestion courante	2 162 851,17	1 776 219,07
TOTAL I	153 334 313,53	151 809 493,13
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stocks de marchandises	0,00	0,00
Achats stockés mat prem et fournitures	0,00	0,00
Variation de stocks mat prem et fournit	0,00	0,00
Achats stockés autres approvisionnements	21 125 175,82	19 139 546,08
Variation stocks des autres approvis	-143 356,32	24 627,86
Achats non stockés mat et fournitures	4 834 164,02	8 130 842,88
Services extérieurs et autres	20 481 235,20	17 958 548,66
Impôts et taxes sur rémunérations	9 563 795,06	9 226 137,44
Impôts taxes et verst assimilés autres	50 041,73	45 472,81
Rémun et autres charges de personnel	69 609 491,00	67 291 498,32
Charges sociales	25 957 451,12	24 929 264,49
Dot aux amort et dépréc sur immo	5 024 317,81	5 085 151,54
Dot aux dépréc sur actif circulant	428 605,35	400 127,43
Dot amort, prov, dépr risques et charges	2 109 438,29	1 705 027,14
Autres charges de gestion courante	705 801,09	531 409,03
TOTAL II	159 746 160,17	154 467 653,68
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 411 846,64	-2 658 160,55
PRODUITS FINANCIERS		

1 sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

Compte de résultat de l'exercice (toutes activités confondues) 1

	Exercice 2024	Exercice 2023
De participations et des immob financ	0,00	0,00
Revenus des VMP, escomptes	0,00	0,00
Reprise sur provisions	0,00	0,00
Transferts de charges financières	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produit net sur cessions de VMP	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort, dépréc et provis	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	1 434 592,33	1 531 446,26
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	1 434 592,33	1 531 446,26
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 434 592,33	-1 531 446,26
3-RESULTAT COURANT(I-II+III-IV)	-7 846 438,97	-4 189 606,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod except op gestion exercice courant	9 119,39	259 956,02
Prod except op gestion exer antér	641 361,76	805 268,53
Prod excep : opérations en capital	510 739,11	381 111,91
Reprises sur provisions réglementées	226 364,66	247 573,52
Reprises sur dépréc exceptionnelles	0,00	0,00
Transferts de charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL V	1 387 584,92	1 693 909,98
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except exercice courant	50 348,37	229 568,32
Charges except exercices antérieurs	1 227 053,98	1 085 989,44
Charg except sur opérations en capital	0,00	3 688,06
Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
Dot aux amort et dépréc exception	0,00	0,00
TOTAL VI	1 277 402,35	1 319 245,82
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	110 182,57	374 664,16

1 sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

Compte de résultat de l'exercice (toutes activités confondues) 1

	Exercice 2024	Exercice 2023
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	154 721 898,45	153 503 403,11
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	162 458 154,85	157 318 345,76
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	-7 736 256,40	-3 814 942,65

1 sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information. Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité ;
- le principe de régularité et de sincérité ;
- le principe de prudence ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- le principe de non-compensation.

Les comptes annuels 2024 sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 20 décembre 2022 comporte en annexe les tomes I et II de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/39 1 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes 1, 2 et 3), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

Une nouvelle version de l'instruction est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, suite à l'arrêté du 18 décembre 2023, qui a publié le tome 1 et ses annexes mises à jour

GRANT THORNTON a remplacé DELOITTE comme commissaire aux comptes en 2024

Les corrections d'erreur

Deux corrections ont été comptabilisées en 2024 et concernent les passifs sociaux

ARE : La méthode a évolué : anciennement, la provision était établie en partant du résultat comptable auquel il était déduit les reprises sur provisions et ajouté les nouvelles provisions. Depuis 2024, la provision est calculée en prenant en compte l'ensemble des provisions effectuées agent par agent via un tableau de suivi individuel.

CNRACL :

La provision intègre désormais uniquement les dossiers restants en 2024 afin d'assurer une présentation plus juste et réelle des comptes.

L'impact de ces corrections sur le résultat est le suivant :

CNRACL : +342 K €

ARE : - 314 K €

Les changements de méthode comptable

Immobilisations : mise en place d'une méthode avec des règles statistiques concernant la direction des achats

En 2024, un changement de méthode comptable a été opéré, consistant à modifier la méthode de sortie des immobilisations avec la mise en place d'une méthode avec des règles statistiques, afin de mieux traduire la réalité économique des actifs concernés et d'assurer une présentation plus fidèle des comptes. Ce changement a porté sur un montant de 7,7 M€ en valeur brute, complètement amortie.

Mise au rebut du matériel et outillage services généraux (compte 2154) si valeur brute unitaire < 5000 € et ancienneté > 7 ans ou si valeur brute > 5000 € et ancienneté > 15 ans

Mise au rebut du mobilier (compte 2184) si valeur brute unitaire < 5000 € et ancienneté > 7 ans ou si valeur brute > 5000 € et ancienneté > 15 ans

Cette méthode a vocation à s'élargir aux autres directions

I- Inventaire physique, mise en œuvre de l'approche par composants et fiabilisation des amortissements sur les actifs immobiliers amortissables

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

A- Décomposition des actifs immobilisés

Conformément aux dispositions de la M21 relatives à la mise en œuvre de l'approche par composants, complétées par le fiche DGOS / DGFIP n°13 « Comptabilisation des immobilisations par composants dans les établissements publics de santé » qui apporte des précisions sur les modalités d'application (méthodes, délai accordé pour procéder aux régularisations comptables sur la période dite de convergence), l'établissement a procédé à la décomposition des actifs immobiliers amortissables selon la méthode de reconstitution du coût historique (ou méthode rétrospective).

La M21 prévoit que si dès l'origine, un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément avec un plan d'amortissement propre à chacun des composants. Antérieurement, les fiches d'immobilisation étaient créées pour leur valeur globale, ce qui donc n'était pas en conformité avec la M21.

C'est pourquoi, l'établissement depuis l'exercice 2018 a revu ses règles d'amortissements et a procédé aux décompositions des fiches d'immobilisations. L'établissement a fiabilisé les dates de mise en service des actifs immobiliers amortissables concernés par l'opération de régularisation, permettant ainsi de respecter les dispositions de l'avis CNOCP n° 2015-09 du 10 décembre 2015 sur l'amortissement prorata temporis.

Une nouvelle méthode statistique a été mise en place sur l'exercice 2024 qui, pour le moment, est appliquée uniquement sur les comptes d'investissement de la Direction des Achats. Le tableau ci-dessous décrit la nouvelle règle de mise au rebut. Cette règle a vocation à s'élargir aux autres directions au fur et à mesure des années.

		Règle de mise au rebut		
	Durée d'amortissement	Catégorie de biens	comptes	Règle de mise au rebut
Direction des achats	5 ou 10 ans selon l'équipement	Matériel et outillage services généraux	2154	Valeur brute unitaire <5000€ si ancienneté>7 ans valeur brute >5000€ : si ancienneté>15 ans
		Mobilier	2184	Valeur brute unitaire <5000€ si ancienneté>7 ans valeur brute >5000€ : si ancienneté>15 ans

En 2024, 5728 fiches sorties suite à la mise en place de cette nouvelle méthode pour 7,7 M€ de valeur brute (complètement amortie). Le travail d'inventaire et l'analyse statistique de l'état de l'actif se poursuit en 2025 et doit être étendu aux autres directions afin de ramener les masses de valeur brute / amortissement des immobilisations comme étant le reflet du patrimoine

réel de l'établissement.

B- Rappel des durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles ou incorporelles doivent être évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine.

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'Établissement, la valeur du bien est déterminée dans les conditions suivantes :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition ;
- les immobilisations produites par l'établissement sont comptabilisées à leur coût de production ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées pour leur valeur vénale ;
- les immobilisations acquises par voie d'échange sont comptabilisées pour leur valeur vénale ;

En application des règlements comptables, les immobilisations incorporelles inscrites à l'actif du bilan sont identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité, évaluées de façon fiable.

La valeur brute minimum à prendre en compte pour l'ouverture d'une fiche d'immobilisation est de **800€ TTC** (à compter de l'exercice 2018).

De ce fait, les biens dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 800€ TTC sont achetés en charges d'exploitation et ne figurent donc pas au bilan. Ils ne font pas l'objet d'une fiche d'immobilisation.

La méthode retenue d'amortissement est l'amortissement linéaire, c'est-à-dire basé sur la détermination d'une annuité constante d'amortissement sur toute la durée d'utilisation du bien. L'instruction M21 précise que l'amortissement linéaire avec prorata temporis à compte de la mise en service du bien est la méthode qui permet d'atteindre l'objectif d'image fidèle.

Le tableau ci-après définit les durées d'amortissement applicables

Immobilisations		Durée
1- Bâtiments		
	Maîtrise d'œuvre, honoraires PI (Prestations Intellectuelles), frais annexes	Même durée que le bien à amortir
Structure	Gros œuvre, charpente métallique, bardage, terrassement, VRD, démolition, désamiantage	40 ans
Second œuvre	Cloisons, doublages, faux plafonds, menuiserie intérieure	20 ans
Finitions	Revêtements de sols et muraux PVC, peinture, carrelage	15 ans
Installations techniques	Réseau de plomberie, chauffage, électricité, ascenseurs	20 ans
Clos et couvert	Étanchéité, toitures, menuiseries extérieures	25 ans

2- Gros entretien, réaménagement		
Honoraires		10 ans
Désamiantage		25 ans
Équipement et réseau de chauffage, ventilation, plomb		20 ans
Doublage, cloisons, faux plafonds		20 ans
Équipements et réseaux électriques		20 ans
Étanchéité		25 ans
Fluides médicaux		
Menuiseries extérieures		25 ans
Ossature métallique, bardage		25 ans
Peinture, revêtements muraux		15 ans
Revêtement de sols		15 ans
Ascenseurs		20 ans
Menuiseries intérieures, agencement		20 ans
Opérations tiroirs		Durée de l'opération
3- Équipements biomédicaux		
Générateur dialyse		10 ans
Lits		10 ans
Lève malades		10 ans
Scanner, IRM		7 ans
Échographe		7 ans
Sonde		5 ans
Imageur		15 ans
Table d'opération		15 ans
Scialytique		15 ans
Respirateur		10 ans
Moniteur		10 ans
Tensiomètre		10 ans
Saturomètre		10 ans
Endoscope		5 ans
Autres		5 ans
4- Autres équipements		
Mobilier		10 ans
Équipement matériel bureau		5 ans
Outillage		5 ans
Matériel informatique		5 ans
Matériel roulant		5 ans

II- Stocks

L'établissement, conformément à la M21 et avec les mêmes règles comptables que sur l'exercice 2018 et 2019, s'est donc attaché à comptabiliser l'ensemble de son stock et donc construit une méthode de valorisation de ses stocks déportés en

s'appuyant sur le logiciel de stock Copilote

- Médicaments :

La Pharmacie a extrait par services les dotations réelles journalières du jeudi 26 décembre au mardi 31 décembre 2024. Il a été calculé la valorisation des stocks déportés au 31/12/2024 en tenant compte de la consommation intervenue depuis le jour de réapprovisionnement.

Ainsi, la valorisation du stock déporté de médicament au 31/12/2024 de 38 003 € **TTC**

- Dispositifs médicaux :

La même méthode que pour les médicaments a été appliquée.

La valorisation du stock déporté de dispositifs médicaux au 31/12/2024 de 24 982 € **TTC**

- Laboratoire :

Nous ne comptabilisons plus de stock déporté de laboratoire, ce dernier étant dorénavant intégré au logiciel magh2, il est comptabilisé en stock classique.

- Magasin hôtelier :

Nous ne comptabilisons plus de stock déporté du magasin hôtelier, ce dernier étant dorénavant intégré au logiciel magh2, il est comptabilisé en stock classique.

III – Séjours à cheval

Les séjours à cheval correspondent aux séjours commencés avant le 31 décembre N et achevés après le 1er janvier N+1. Leur facturation est émise, à l'issue du séjour (donc en N+1), pour la totalité des actes effectués. Le commencement du séjour ayant entraîné des frais pendant l'exercice (N), il convient de valoriser la fraction du séjour propre à l'exercice (N) afin que le produit, comptabilisé en produit à recevoir, vienne minorer les charges réellement nées de son exécution et comptabilisées en (N) elles aussi.

La méthode de valorisation des séjours à cheval est la suivante :

- Utilisation du logiciel métier DimReport pour les séjours clos et codés:

Menu « séjours à cheval » suite à l'import du fichier RSS de l'année n (en cours), au moins le mois M1 ou plus.

- Le calcul des séjours clos dans l'année n qui sont débutés sur l'année n-1.
- DimReport calcule automatiquement la part du séjour débuté en n-1 jusqu'au 31/12.

- Pour les séjours non clos ou non codés

- Requête WEBI (BoXI) des séjours débutés en n-1 non clos à cheval
- Comparaison des séjours clos et codés de DIM report par rapport à l'extraction WEBI des séjours à cheval ce qui permet de récupérer la liste des séjours non codés ou non clos, le fichier correspond aux nombres de jours non codés pour chaque UF, ce fichier est importé dans DIM REPORT qui calcule automatiquement.
- Ensuite calcul de la valeur théorique de la part n-1 (de la date d'entrée du séjour au 31/12/n-1) de ces séjours avec le Prix moyen de journée de l'Unité Fonctionnelle en MCO et SMR.

Ce calcul débute en fin du mois de janvier N afin d'obtenir une exhaustivité maximale de l'estimation des séjours.

Les séjours à cheval en 2024 ont été valorisés pour :

SMR : 193 988 €

MCO : 622 349 €

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

IV- Méthode d'évaluation des passifs sociaux

Les passifs sociaux ont fait l'objet d'une révision sur :

- Le calcul de l'allocation de retour à l'emploi (ARE)
- Le calcul du compte épargne temps (CET)
- Le calcul de la CNRACL

A Provision ARE

L'ARE est un revenu de remplacement versé par l'Établissement (qui est son propre assureur) aux agents privés involontairement d'emploi et inscrits à France Travail. L'établissement ayant signé une convention de gestion, la gestion des allocataires et le versement des ARE est délégué à France Travail.

L'établissement, suite à la réception de fichiers récapitulant les versements effectués et les allocataires inscrits à France Travail et après analyse des fins de contrats intervenues dans l'année 2024, a identifié les agents titulaires du droit à l'ARE. Il a été décidé de provisionner à 100 % les droits restants des dossiers ouverts. Par dossier ouvert, il faut entendre tout agent pouvant prétendre à des droits du fait de son passage dans notre établissement.

Suite aux mouvements des agents durant l'exercice 2024, au 31-12-2024, la provision ARE (personnel médical et paramédical) s'établit à 694 477 € dont la totalité en personnel non médical.

La méthode a évolué : anciennement, la provision était établie en partant du résultat comptable auquel il était déduit les reprises sur provisions et ajouté les nouvelles provisions. Depuis 2024, la provision est calculée en prenant en compte l'ensemble des provisions effectuées agent par agent via un tableau de suivi individuel.

B- Provision CET

L'établissement provisionne chaque année sur le compte de charges afférent, pour le personnel non médical, un montant correspondant à la totalité des jours épargnés sur les CET sur l'année civile précédente.

La Direction des ressources humaines et la Direction des affaires médicales font le constat des jours CET (historique et pérenne) et des reliquats au 31/12/N-1.

Les reliquats sont les jours restant à prendre au 31/12/N-1 du fait de leur non récupération :

- Congés annuels
- RTT
- Heures supplémentaires
- Repos compensateur

L'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018 relatif à l'évaluation de la provision pour compte épargne-temps dans les comptes des établissements publics de santé préconise un changement de méthode d'évaluation de la provision pour compte épargne-temps.

L'évaluation forfaitaire des provisions pour les jours inscrits sur le compte épargne-temps est abandonnée au profit d'une évaluation selon le coût moyen journalier des agents concernés (dite évaluation « au réel »). Le coût moyen journalier est calculé en divisant la masse salariale (rémunération principale + charges) associée à l'agent par le nombre annuel de jours travaillés.

Le nombre de jours retenus est de 228 jours.

A la date de clôture, les retours sont exhaustifs concernant le personnel médical et non médical.

Au 31-12-2022, elle s'élève à 4845 K€

- Personnel médical : 3529 K€
- Personnel non médical : 1316 K€

Au 31-12-2023, elle s'élève à 5067 K€

- Personnel médical : 3673 K€
- Personnel non médical : 1394 K€

Au 31-12-2024, elle s'élève à 5 377 K€

- Personnel médical : 3 748 K €
- Personnel non médical : 1 630 K €

C- Provision CNRACL

La valorisation des dossiers est basée sur le coût moyen par trimestre et par catégorie professionnelle constatée historiquement. Le montant au 31-12-2024 est de 90 642 €.

Depuis l'exercice 2024, la provision intègre uniquement les dossiers restants en 2024.

V- Les créances

Restes à recouvrer sur exercices courant et antérieurs au 31/12/2024 (Source ÉTAT IC-5 du compte financier) :

	2022	2023	2024	Variation N-1
Hospitalisés et consultants	974 666	1 015 679	1 101 639	85 960
Caisses de sécurité sociale	18 909 849	13 745 717	14 376 437	630 720
État	695	1 978	916	916
Départements	71 644	111 197	104 949	-6 248
Autre tiers payants	1 398 810	1 152 823	1 217 620	64 797
Autres débiteurs	19 909	611 887	318 184	-293 703
TOTAL	21 375 573	16 639 281	17 119 745	482 442

Les restes à recouvrer du tableau ci-dessus comprennent tous les titres émis et non soldés au 31/12/2024 y compris les titres émis sur la gestion 2024, au-delà du 31/12/2024 date civile.

La catégorie « Caisses de sécurité sociale » comprend, comme les années précédentes, presque essentiellement les dotations reçues par l'établissement c'est-à-dire 13 580 K€ sur les 14 376 K€ du tableau ci-dessus, soit un montant réel de restes à recouvrer de 796 K€. La baisse se poursuit donc après un montant de 1 081 K€ en 2023 et 1 393 K€ de restes en 2022.

Il faut en effet rappeler que les sommes restant à recouvrer au titre des dotations, n'ont été soldées qu'avec les premiers versements de 2025 (principalement en ce qui concerne la partie MCO).

En ce qui concerne la catégorie « hospitalisés et consultants », le volume des restes à recouvrer a augmenté de 86 K€ en 2024 après une hausse de 41 K€ entre 2022 et 2023.

Le volume de cette catégorie de restes à recouvrer demeure un sujet de préoccupation constant de la trésorerie hospitalière. Le nombre total de titres de cette catégorie continue son ascension en passant de 5 712 en 2022, puis à 10 801 en 2023, et enfin à 15 995 en 2024.

Le nombre de dossiers à enjeux de cette rubrique (plus de 500 €) est passé de 102 pour un montant total de 158 K€ en 2023, à 181 pour un total de 339 K€ en 2024. Ces restes sont principalement constitués de successions difficilement recouvrables, mais aussi et surtout de sommes dues par des débiteurs étrangers. La trésorerie hospitalière a multiplié les démarches auprès de nos ambassades, mais les outils coercitifs sont limités (même si nous expérimentons le blocage des autorisations de visa pour les personnes redevables de frais médicaux).

Le nombre de titres de moins de 20 €, difficilement recouvrables, continue sa progression. Il représentait 9 370 titres sur les 14 936 en restes au 31 décembre 2022. Ce chiffre est ensuite passé de 9 740 sur les 15 242 titres en restes à recouvrer au 31 décembre 2023. Il est désormais de 10 387 titres sur les 15 995 titres à recouvrer au 31 décembre 2024.

Le volume des titres émis au titre des autres tiers payants a, lui, progressé de 65 K€ en 2024 par rapport à 2023, alors qu'il avait reculé de 246 K€ entre 2022 et 2023. Le nombre de titres en restes de cette catégorie est de 8 170 au 31 décembre 2024.

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

Enfin, le volume des restes sur les autres débiteurs a reculé de 294 K€ entre 2023 et 2024.

Dépréciation des créances

L'évolution des dotations aux provisions pour dépréciation des créances est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	Variation N-1
Solde du 491/496 en clôture	226 315	299 781	400 127	428 605	28 478

La méthode appliquée depuis 2017 a été affinée en 2023 en intégrant l'énumération plus détaillée des comptes de tiers concernés lors du calcul des provisions. Elle continue néanmoins de se baser sur une approche différenciée en fonction des catégories de tiers débiteurs, pour évaluer les risques de non recouvrement.

Après une période de hausse régulière sur les années 2018 à 2020, le montant des dotations aux provisions pour dépréciation des créances avait légèrement décliné en 2021.

En 2022, ce montant était reparti à la hausse. Cette tendance s'est fortement confirmée en 2023 avec une forte hausse des dotations aux provisions de 100 K€, puis la progression s'est ralentie en 2024 avec une hausse de 28 K€. Ces évolutions sont principalement la conséquence de la progression précédemment évoquée du total des restes à recouvrer sur les personnes physiques, mais sur les dossiers de moins de 500 €.

En effet, si le volume des dossiers de plus de 500 € a progressé, la dotation aux provisions correspondante a reculé de 22 K€. Dans le même temps, la provision concernant les sommes de moins de 500 € a reculé d'un montant équivalent.

La principale explication de la progression de 2024 réside dans l'évolution des dotations aux provisions au titre des restes des CPAM et assimilés : + 35 K€. Dans le même temps, celle sur les produits divers a reculé de 6 K€.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une ligne de trésorerie a été contractée à hauteur de 750 000 € auprès d'ARKEA
Le centre hospitalier a emprunté 3,6 M d€ en emprunts obligataires auprès de la Banque Internationale du Luxembourg via un contrat de placement par STX fixed income BV.
Il s'agit de la 3ème fois pour un montant total de 9,7 M € depuis 2023
Un emprunt intracting a été contracté pour 1 million d'€ auprès de la Banque des territoires
Un versement exceptionnel lié au SEGUR investissement partie assainissement de la dette financière a débuté au cours de l'exercice 2021 :
au total, l'établissement doit percevoir 14 millions d'€ et a perçu sur l'exercice 1,4 millions d'€
Pénurie médicale dans certaines spécialités qui entraîne des adaptations capacitaires

L'exercice 2024 est marqué par la poursuite de la sécurisation modulée à l'activité qui passe à 50% liés à l'activité de l'établissement et 50% sécurisés. En 2024, un nouveau mode de financement des SMR est entré en vigueur il vise à modifier la structure de financement (50% activité, 40% dotation populationnelle, le reste comprenant les expertises et plateaux techniques spécialisés)
La SMA 2024 représente la somme de 71 445 517 € au titre de l'activité MCO qui a été versée sur l'exercice et a fait l'objet d'un arrêté définitif signé en date du 14 février 2025
En 2024, le CHM a constaté une activité valorisée inférieure au montant de SMA de référence. L'écart entre la valorisation finale de l'activité 2024 et le montant de référence SMA s'élève à + 3 364 729 € (-9%)
L'établissement a donc reçu un versement complémentaire au titre de la SMA
Le nombre de séjours en 2024 a augmenté de 3% par rapport à 2023 (voir PF1)

Le CH a bénéficié de financements exceptionnels :
L'établissement a bénéficié du déblocage exceptionnel d'aides en trésorerie versées par l'ARS en exploitation :
Une aide ponctuelle de 2 M d'€ allouée en crédit FIR par l'Agence Régionale de Santé, pour faire face aux difficultés de trésorerie.
Un crédit de trésorerie de 3 M € a été alloué en crédit régional SMR par l'Agence Régionale de Santé
Report d'une échéance de paiement de taxes sur salaires
Ces 5 M d'euros sont la contrepartie de la signature du PREF avec l'ARS et sont destinés à couvrir le paiement des charges sociales et fiscales

En investissement, crédit investir au quotidien de 739 000 €
Une subvention d'investissement de 767 000 € a également été reçue concernant le projet SEGUR de restructuration des urgences

Le CH a perçu 1 309 297 € au titre des crédits SEGUR pour la sécurisation des organisations et des environnements de travail

Le résultat tous budgets confondus est déficitaire de - 7 736 256 € en 2024 contre - 3 814 943 € en 2023.

	CF 2023			CF 2024		
	Charges	Produits	Résultat comptable	Charges	Produits	Résultat comptable
CRPP	151 380 784	148 154 137	-3 226 647	156 562 042	148 961 550	-7 600 492
CRPA-B	2 301 993	2 351 461	49 468	2 366 242	2 402 916	36 674
CRPA-E	3 638 038	3 174 630	-463 408	3 474 890	3 296 476	-178 423
CRPA-C	1 940 931	1 761 519	-179 412	2 000 179	1 975 464	- 24715
CRPA-A	2 242	7 298	5 056	2 402	2 442	40
CRPA-G	653 990	653 990	0	847 374	878 034	30 660
Total toutes activités confondues	159 917 978	156 103 035	-3 814 943	165 253 129	157 486 222	-7 736 256

Les corrections d'erreur
Deux corrections ont été comptabilisées en 2024 et concernent les passifs sociaux

ARE : La méthode a évolué : anciennement, la provision était établie en partant du résultat comptable auquel il était déduit les reprises sur provisions et ajouté les nouvelles provisions. Depuis 2024, la provision est calculée en prenant en compte l'ensemble des provisions effectuées agent par agent via un tableau de suivi individuel.

CNRACL :
La provision intègre désormais uniquement les dossiers restants en 2024 afin d'assurer une présentation plus juste et réelle des comptes.
L'impact de ces corrections est le suivant :
CNRACL : +342 K €
ARE : - 314 K €

Les changements de méthode comptable
Immobilisations : mise en place d'une méthode avec des règles statistiques concernant la direction des achats

En 2024, un changement de méthode comptable a été opéré, consistant à modifier la méthode de sortie des immobilisations avec la mise en place d'une méthode avec des règles statistiques , afin de mieux traduire la réalité économique des actifs concernés et d'assurer une présentation plus fidèle des comptes. Ce changement a porté sur un montant de 7,7 M€ en valeur brute, complètement amortie.

Mise au rebut du matériel et outillage services généraux (compte 2154) si valeur brute unitaire < 5000 € et ancienneté >7 ans ou si valeur brute > 5000 € et ancienneté > 15 ans
Mise au rebut du mobilier (compte 2184) si valeur brute unitaire < 5000 € et ancienneté >7 ans ou si valeur brute > 5000 € et ancienneté > 15 ans
Cette méthode a vocation à s'élargir aux autres directions

Evolution du bilan

ACTIF	Variation	Explications
Immobilisations corporelles/constructions	-3,2 M	Cette diminution est la conséquence de la diminution constante du PPI et de son étalement
Immobilisations corporelles en cours	+2,2 M	Les emprunts sont conclus plus tard et la durée des travaux est étalée pour tenir compte du PPI

PASSIF	Variation	Explications
RAN déficitaire	+3,7 M	Report du déficit N-1
Emprunts obligataires	+ 3,3 M	Emprunt obligataire contracté auprès de STX
Dettes fournisseurs	+ 7 M	C'est la conséquence d'une grosse tension de trésorerie et de l'engagement pris avec l'ARS de ne pas toucher aux charges sociales et fiscales qui a amené à repousser au-delà de 100 j la moyenne de paiement des dettes fournisseurs

Un reliquat d'écriture estimé à 1 million est en cours d'expertise entre la dotation versée par l'ARS et les écritures tirées par le CHM. Des premières expertises par la TP ont été réalisées en 2024 mais les écritures de régularisation seront établies en 2025 après réception de justificatifs CPAM.

Etat PF3

Numéro codique du poste comptable :

50018

Nom du poste comptable:

RESORERIE DE SAINT-LO

RAISON SOCIALE :

MEMORIAL DE SAINT-LO

FINESS :

500000112

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

Compte financier 2024

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES

Le versement exceptionnel d'aides par l'ARS sur cet exercice augmente les produits

En 2024, 5 Millions d'€ fléchées sur le paiement des charges sociales et fiscales

En 2023, l'établissement a bénéficié du déblocage exceptionnel d'aides versées par l'ARS en aides en trésorerie en exploitation :

Une aide ponctuelle de **3,428 M d'€** allouée en crédit AC (arrêté DM8 en date du 07/04/2023) par l'Agence Régionale de Santé, pour le soutien aux ES en difficultés.

Un montant complémentaire de **1,3 M** a été alloué en crédit AC par l'Agence Régionale de Santé

Une aide ponctuelle de **1,6 M d'€** allouée en crédit AC par l'Agence Régionale de Santé, pour faire face aux difficultés de trésorerie.

Un soutien exceptionnel de **571 k€** a été versé aux établissements de santé

Cela explique le décalage par rapport au compte de résultat prévisionnel

Changement comptables et corrections d'erreurs

Renvoi vers l'état PF1 et les parties relatives aux changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs.

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la cloture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études,de recherche et de développement	219 678,76	47 900,93	0,00	267 579,69
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	5 288 420,54	160 927,56	0,00	5 449 348,10
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	128 278,68	0,00	128 278,68	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	128 278,68	0,00	128 278,68	0,00

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la cloture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 137 836,66	0,00	0,00	1 137 836,66
Constructions	105 473 140,54	385 392,85	80 959,26	105 777 574,13
Installations techniques, matériel et outillage industriel	19 619 030,94	1 157 564,50	4 577 171,32	16 199 424,12
Autres immobilisations corporelles	8 730 409,61	627 334,02	3 731 982,63	5 625 761,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	5 098 448,49	2 392 096,02	142 832,84	7 347 711,67
Dont part investissement-marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 098 448,49	2 392 096,02	142 832,84	7 347 711,67
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	210 500,45	0,00	0,00	210 500,45
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	8 539 602,00	1 423 267,00	2 846 534,00	7 116 335,00
TOTAL	154 445 346,67	6 194 482,88	11 507 758,73	149 132 070,82

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études,de recherche et de développement	0,00	55 229,03	0,00	55 229,03
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	4 605 845,86	286 201,08	0,00	4 892 046,94
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	304 528,45	2 508,49	0,00	307 036,94
Constructions	67 170 364,50	3 518 514,12	80 959,26	70 607 919,36
Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 580 115,80	801 071,80	4 577 171,32	12 804 016,28
Autres immobilisations corporelles	7 307 573,84	414 662,43	3 731 538,43	3 990 697,84
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	95 968 428,45	5 078 186,95	8 389 669,01	92 656 946,39



Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	22 226 670,39	22 279 900,26	0,00	53 229,87
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	2 829 691,16	2 834 747,28	0,00	5 056,12
Réserve de trésorerie	2 978 378,01	2 978 378,01		0,00
Réserves de compensation	552 234,84	219 193,05	333 041,79	0,00
Report à nouveau :				
Report à nouveau excédentaire	2 193 104,23	2 396 202,37	0,00	203 098,14
Report à nouveau déficitaire	-28 426 604,80	-32 116 659,92	3 690 055,12	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-3 814 942,65	-7 736 256,40	3 921 313,75	0,00
Subventions d'investissement	5 436 027,31	6 641 323,74	0,00	1 205 296,43

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Provisions réglementées :				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	2 093 128,10	1 866 763,44	226 364,66	0,00
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
Autres	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	576 425,91	576 425,91		0,00
TOTAL	6 644 112,50	-59 982,26	8 170 775,32	1 466 680,56
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNEE			6 704 094,76	

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Provisions pour risques et charges				
. C/ 151 : Provisions pour risques				
C/ 1511 Provisions pour litiges	86 357,00	14 160,00	71 357,00	29 160,00
C/ 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 Autres provisions pour risques	890 526,78	536 136,23	641 543,74	785 119,27
. C/ 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C/ 1531 Personnel médical	3 673 592,25	1 044 782,20	970 613,07	3 747 761,38
C/ 1532 Personnel non médical	1 394 446,77	514 359,86	278 765,50	1 630 041,13
. C/ 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 158 : Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 044 922,80	2 109 438,29	1 962 279,31	6 192 081,78

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
. C/ 29 : Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 49 : Dépréciations des comptes de tiers	400 127,43	428 605,35	400 127,43	428 605,35
Dépréciations des comptes financiers				
. C/ 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	400 127,43	428 605,35	400 127,43	428 605,35



Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	820 111,44	416 558,42	0,00	40 846,86	362 706,16
C/ 13121 - Subv equipt - Ecoles et Inst Form Prof	105 232,73	103 938,89	0,00	462,36	831,48
C/ 13128 - Autres	322 987,72	154 663,34	18 750,00	18 645,69	168 428,69
C/ 1313 - Départements	276 020,00	138 064,49	0,00	12 747,39	125 208,12
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	53 917,40	39 802,29	0,00	9 067,18	5 047,93
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	96 219,62	90 535,04	0,00	1 431,36	4 253,22
C/ 13182 - FMESPP - FMIS	992 026,02	320 380,17	738 572,00	283 622,17	1 126 595,68
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	1 140 596,95	80 858,59	0,00	829,92	1 058 908,44
C/ 13186 - Subvention d'investissement structurant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13187 - MIGAC	2 442 410,00	176 262,66	769 655,00	58 341,61	2 977 460,73
C/ 13188 - Autres subventions	1 046 513,98	338 944,66	171 584,54	67 270,57	811 883,29
TOTAL	7 296 035,86	1 860 008,55	1 698 561,54	493 265,11	6 641 323,74



Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

RESTES A RECOURER AMIABLE ET CONTENTIEUX

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	816 507,82	14 376 436,82	915,78	104 944,09	1 217 619,81	291 860,85
Contentieux	285 131,17	0,00	0,00	0,00	0,00	26 323,05
Total	1 101 638,99	14 376 436,82	915,78	104 944,09	1 217 619,81	318 183,90

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS										
	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro ¹		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro ²		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant		Montant		Montant		Montant		Montant	
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres	
Amiable	128 039,38	8628	134 177,26	3259	160 065,96	672	394 225,22	175	816 507,82	12734
Contentieux	24 734,27	1759	40 561,69	1025	111 185,39	431	108 649,82	46	285 131,17	3261
Total	152 773,65	10387	174 738,95	4284	271 251,35	1103	502 875,04	221	1 101 638,99	15995

¹ hors pièces de recouvrement égales à 100
² y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

COMPTES	Balance de sortie 2023	Exercice 2024		Balance de sortie 2024
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/ 163 Emprunts obligataires				
C/ 1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	5 975 000,00	305 000,00	3 600 000,00	9 270 000,00
C/ 1638 Autres emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 164 Emprunts auprès établissements de crédit				
C/ 1641 Emprunts en euros	43 536 208,35	5 156 329,87	1 004 510,00	39 384 388,48
C/ 1643 Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1644 Emprunts ass option tirage ligne trésor.	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunts				
C/ 16451 Remboursements temporaires emprunts euros	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 16452 Remboursements temp. emprunts devises	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 167 Emprunts dettes ass. conditions partic.				
C/ 1673 Prêts de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1675 Dettes- Marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1676 Prêts des collectivités et epl	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions partic.	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	49 511 208,35	5 461 329,87	4 604 510,00	48 654 388,48
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année *				0,00

* Montant correspondant aux débits (nets des annulations de l'exercice) enregistrés au compte 1631



RECAPITULATIF PAR PRETEUR (Hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12
1188690157 LA BANQUE POSTALE	1 200 000,00
1191028857 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	772 832,38
1191229377 CREDIT AGRICOLE NORMANDIE	6 927 033,38
1191251678 ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INST	1 650 000,00
1191292101 CAISSE D EPARGNE BASSE NORMANDIE	1 466 666,68
1191304519 CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	1 544 642,78
1191327905 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	963 600,00
1191364068 CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 983 176,68
1191364069 DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	575 000,00
1191364283 SOCIETE GENERALE HOPITAL	3 523 876,74
1191370959 CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	3 189 849,77
1191447200 LA BANQUE POSTALE	1 741 666,74
1191475956 CAISSE D EPARGNE	1 358 222,74
1191534244 CAISSE D EPARGNE	504 809,08
1191543552 ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INST	2 874 882,61
1191567919 ARKEA HOPITAL	1 282 239,21
1191576616 CREDIT AGRICOLE	5 821 379,69
1191584168 LA BANQUE POSTALE HOPITAL	1 000 000,00
110116570079 CAISSE DES DEPOTS	1 004 510,00



RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type indexation
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	110115979369 BANQUE INTERNATIONALE DU LUXEMBOURG	0,00	fixe
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	110115979369 BANQUE INTERNATIONALE DU LUXEMBOURG	0,00	
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	110116010920 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG	24,00	



Grant Thornton

Commissaire aux comptes

COMPTES FINANCIERS 2024

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12/

Exercice	Remboursement en capital	Capital restant dû
N		
N + 1		
N + 2		
N + 3		
N + 4		
N + 5		
N + 6		
N + 7		
N + 8		
N + 9		
N + 10		
N + 11		
N + 12		
N + 13		
N + 14		
N + 15		

Etat B19
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 050069
NOM DU POSTE COMPTABLE: TRES.HOSPITALIERE DE CARENTAN
ETABLISSEMENT: Centre Hospitalier de Saint Lô

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (1)

Indiquer le détail par contrat

	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT												
	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêts initial	Taux d'intérêt initial	Taux actuariel initial	Devise	Modalité de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital
				1			2	3	4			5	6
C/C/						9 700 000,00							
C/C/						9 700 000,00							
ISINFR001400B0C8	ISINFR001400B0C8	Obligataire	20/06/2022	23/06/2022	02/06/2042	2 500 000,00	F	FIXE	2,9500	2,9501	EURO	AC	A
ISINFR001400DW3	ISINFR001400DW3	Obligataire	29/05/2024	31/05/2024	31/05/2049	3 600 000,00	F	FIXE	4,5000	4,6422	EURO	AC	A
ISINFR001400H6R	ISINFR001400H6R	Obligataire	20/06/2022	28/04/2023	28/04/2043	3 600 000,00	F	FIXE	4,0500	4,0492	EURO	AC	A
C/163 Emprunts obligataires in fine													
C/1631 Emprunts obligataires remboursable in fine													
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit						87 089 137,11							
C/ 1641 Emprunts en euros						87 089 137,11							
C/ 1641 Emprunts en euros						87 089 137,11							
0421-2144384.01	0421-2144384.01	ARKEA	31/05/2018	31/05/2018	30/05/2025	1 000 000,00	F	FIXE	0,8400	0,8432	EURO	AC	T
0421-2144384.1	0421-2144384.1	ARKEA	08/08/2018	08/08/2018	30/05/2033	1 000 000,00	F	FIXE	1,6000	1,6101	EURO	AC	T
042121443841	042121443841	ARKEA	09/07/2020	07/08/2020	30/05/2035	2 000 000,00	F	FIXE	1,7700	1,8270	EURO	AC	T
06599478818	06599478818	Crédit Agricole	10/07/2005	10/07/2005	10/07/2030	975 000,00	F	FIXE	3,4000	3,4308	EURO	P	T
06599478819	06599478819	Crédit Agricole	10/07/2005	10/07/2005	10/07/2030	1 165 000,00	F	FIXE	3,4500	3,4822	EURO	P	T
06599478820	06599478820	Crédit Agricole	10/07/2005	10/07/2005	10/07/2030	2 630 000,00	F	FIXE	3,4000	3,4308	EURO	P	T
06599478821	06599478821	Crédit Agricole	10/03/2006	10/03/2006	10/03/2031	1 458 000,00	F	FIXE	3,7300	3,7911	EURO	P	T
1240380	1240380	Caisse des Dépôts et Consignation	01/02/2013	12/02/2013	01/02/2028	2 376 000,00	F	FIXE	3,9200	3,9201	EURO	P	A
130511E	130511E	Caisse d'Epargne	28/04/2020	28/04/2020	10/05/2027	1 000 000,00	F	FIXE	0,4700	0,4684	EURO	AC	T
14817	14817	Société Générale	07/07/2003	07/07/2003	07/07/2028	2 650 000,00	F	FIXE	4,1700	4,2346	EURO	P	T
15334	15334	Société Générale	09/08/2004	09/08/2004	09/08/2024	442 100,00	V	TAG03M + 0,15000	0,0000	1,5336	EURO	P	T
15339	15339	Société Générale	09/08/2004	09/08/2004	09/08/2024	180 000,00	V	TAG03M + 0,15000	2,1700	1,5267	EURO	P	T
16368	16368	Société Générale	13/03/2006	13/03/2006	13/03/2031	1 698 000,00	V	TAG03M + 0,05000	2,9590	1,1077	EURO	P	T
16369	16369	Société Générale	13/03/2006	13/03/2006	13/03/2031	269 500,00	V	TAG03M + 0,05000	2,9590	1,1092	EURO	P	T
16370	16370	Société Générale	13/03/2006	13/03/2006	13/03/2026	290 000,00	V	TAG03M + 0,05000	2,9590	1,1785	EURO	P	T
16943	16943	Caisse des Dépôts et Consignation	24/11/2014	24/11/2014	01/01/2035	1 752 000,00	V	LIVRETA + 1,00000	1,0000	1,6469	EURO	AC	A

DOS02000550	DOS02000550	Caisse des Dépôts et Consignation	09/01/2024	09/01/2024	10/12/2037	1 004 510,00	F	FIXE	2,0000		EURO	AC	A
235563	235563	CACIB	13/12/2006	13/12/2006	14/12/2026	1 440 000,00	C	Si EURIBOR03M compris entre -100 et 5,1 alors 3.45 Si EURIBOR03M compris entre 5,1 et 100 alors EURIBOR03M Si EURIBOR03M compris entre -100 et 5,1 alors 3.405 Si EURIBOR03M compris entre -100 et 5,25 alors 3.97 Si EURIBOR03M compris entre 5,25 et 100 alors EURIBOR03M Si EURIBOR03M compris entre -100 et 5,5 alors 4.03 Si EURIBOR03M compris entre 5,5 et 100 alors EURIBOR03M	3,4500	3,5464	EURO	P	T
235573	235573	CACIB	13/12/2006	13/12/2006	15/12/2031	6 500 000,00	C		3,4050	3,4995	EURO	P	T
256283	256283	CACIB	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2033	12 500 000,00	C		3,9700	4,0893	EURO	P	T
277513	277513	CACIB	31/03/2008	31/03/2008	28/09/2029	2 652 265,40	C		4,0300	4,1520	EURO	P	T
352603	352603	CACIB	15/12/2011	15/12/2011	15/12/2026	1 900 000,00	F	FIXE	5,1800	5,3612	EURO	AC	T
382755E	382755E	Caisse d'Epargne	04/06/2021	04/06/2021	15/06/2028	1 000 000,00	F	FIXE	0,5500	0,5882	EURO	P	T
45470217992	45470217992	Crédit Foncier	30/01/2005	30/01/2005	30/01/2030	900 000,00	F	FIXE	3,9900	4,0514	EURO	P	T
50-21443841	50-21443841	ARKEA	16/06/2021	01/07/2021	30/05/2041	2 000 000,00	F	FIXE	1,7200	1,7662	EURO	AC	T
527304	527304	Crédit Agricole	15/09/2017	15/09/2017	10/09/2037	2 000 000,00	F	FIXE	1,5800	1,5898	EURO	AC	T
5446699	5446699	Caisse d'Epargne	08/01/2020	08/01/2020	10/01/2035	2 000 000,00	F	FIXE	1,4700	1,4697	EURO	AC	A
556	556	Société Générale	30/12/2009	30/12/2009	30/12/2034	4 000 000,00	F	FIXE	4,0800	4,2041	EURO	P	T
568555E	568555E	Caisse d'Epargne	10/05/2022	13/05/2022	15/05/2032	750 000,00	F	FIXE	2,0400	2,0827	EURO	AC	T
568612E	568612E	Caisse d'Epargne	10/05/2022	13/05/2022	10/06/2037	750 000,00	F	FIXE	2,3100	2,3492	EURO	AC	T
778087792-L1	778087792-L1	Crédit Foncier	01/10/2006	01/10/2006	01/10/2031	1 897 000,00	V	TAG03M + 0.05600	3,4386	0,8480	EURO	P	T
778087792-L2	778087792-L2	Crédit Foncier	01/10/2006	01/10/2006	01/10/2031	2 800 000,00	V	TAG03M + 0.05600	3,4386	0,8423	EURO	P	T
7865633	7865633	Caisse d'Epargne	31/12/2010	31/12/2010	15/01/2036	1 600 000,00	F	FIXE	4,1600	4,2241	EURO	AC	M
7865679	7865679	Caisse d'Epargne	31/12/2010	31/12/2010	15/01/2026	1 600 000,00	F	FIXE	3,7500	3,7945	EURO	AC	M
8447499	8447499	Caisse d'Epargne	13/11/2013	13/11/2013	25/11/2028	2 000 000,00	F	FIXE	3,9000	3,9499	EURO	AC	T
DD13921888	DD13921888	ARKEA	30/05/2019	30/05/2019	30/05/2034	1 600 000,00	F	FIXE	1,7300	1,7409	EURO	P	T
DD13922234	DD13922234	ARKEA	30/05/2019	30/05/2019	30/05/2026	1 000 000,00	F	FIXE	1,0100	1,0132	EURO	P	T
DD16121763	DD16121763	ARKEA	30/04/2020	30/04/2020	30/04/2045	1 000 000,00	F	FIXE	0,9300	0,9326	EURO	P	T
MON265569	MON265569	DEXIA Credit Local	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2034	1 500 000,00	F	FIXE	4,3300	4,4384	EURO	AC	M
MON280913	MON280913	La Banque Postale	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2034	2 000 000,00	F	FIXE	4,6500	4,6953	EURO	AC	A
MON524832	MON524832	La Banque Postale	01/04/2019	01/04/2019	01/04/2034	2 750 000,00	F	FIXE	1,6300	1,6480	EURO	AC	T
MON533802EUR	MON533802EUR	Caisse Française de Financement Local	31/07/2020										

C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros													
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises													
C/167 Emprunts assortis de conditions particulieres													
C/ 1673 Prêts de l'Etat													
C/ 1674 Dettes - Partenariats public-privé													
C/ 1675 Autres emprunts obligataires													
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux													
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie													
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulieres													
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)													
TOTAL						96 789 137,11							
1: date à partir de laquelle les fonds sont amortis 2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage) 3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois) 4: pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage 5: in fine (F), progressif (P), amortissements constants (AC), dégressif (D), variable (V) 6: annuel (A), trimestriel (T), mensuel (M), semestriel (S)													

Etat BI10

Numéro codique du poste comptable : 50018

Nom du poste comptable : TRESORERIE DE SAINT-LO

RAISON SOCIALE : CH MEMORIAL DE SAINT-LO

FINESS : 500000112

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE

* Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice

Le CH de St Lô participe au capital de 3 groupements : GIP Restauration, GIP SIB et Normandesanté.

* Seuls de signification retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement

Quote part détenue par l'établissement : >30%

* Faits marquants relatifs aux groupements et entités survenus durant l'exercice

NEANT

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT

GIP RESTAURATION COLLECTIVE CENTRE MANCHE			
RUBRIQUES	Exercice N-1	Exercice N	Commentaires
Présentation de l'entité / du groupement			
DENOMINATION	GIP RESTAURATION COLLECTIVE CENTRE MANCHE		
FORME JURIDIQUE	Groupeement d'Intérêt Public		
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	900 Rue du Vieux Candol - 50000 ST LO		
NATURE D'ACTIVITE	Cuisine centrale		
GOVERNANCE	201 300,00	201 300,00	
Modalités de prise de décision			
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique)			
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	201 300,00	201 300,00	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	42,31%	40,28%	
NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	Contrôle conjoint par détention d'une quote-part de capital	Contrôle conjoint par détention d'une quote-part de capital	
Modalités d'exercice du contrôle			
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (2)	Utilisation des moyens du groupement et mise à disposition de personnel	Utilisation des moyens du groupement et mise à disposition de personnel	
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	Au prorata de la détention	Au prorata de la détention	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT (4)	Facturation aux établissements membres	Facturation aux établissements membres	
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	Non - Fonction de la détention de quote-part du capital	Non - Fonction de la détention de quote-part du capital	
AUTRES INFORMATIONS			
Informations financières significatives par entité /groupement			
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	475 800	499 800	
MONTANT DU CAPITAL SOCIAL DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	475 800	499 800	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	201 300,00	201 300,00	
TAUX DE DETENTION (en %)	42,31%	40,28%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS		2 774 829	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	5 391	8 335	
Emprunts			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT	2 117 204	1 916 096	
Montant des nouveaux emprunts	195 909	0	
Montant du remboursement		-174 248	
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle			
Immobilisation			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS (valeur nette comptable)	1 912 544	1 741 848	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)			
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE/LE GROUPEMENT			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
Produits			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	5 798 458	6 197 859	
Résultat			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DUGROUPEMENT LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS		0	
Eléments hors bilans : ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts accordées			
Autre			
Eléments hors bilans : ENGAGEMENTS RECUS par l'entité/le groupement			
Cession			

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT	GIP RESTAURATION COLLECTIVE CENTRE MANCHE	
	Exercice N-1	Exercice N Commentaires
RUBRIQUES		
Liquidation		
Mise à disposition		
Garanties d'emprunts accordées		
Autre		
Personnel mis à disposition par l'établissement (en ETP)		
Personnel mis à disposition par l'établissement (en coût salarial)	1 503 191	1 529 157
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS		

L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

Si les états financiers de l'entité/du groupement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrête ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexe)

(1) Sont mentionnés à cette ligne : la détention de titres, détention d'une quote-part de capital, autre nature à préciser dans les cas où ce contrôle/ cette influence notable ne s'exprime pas par la détention de titres ou d'une quote-part de capital

(2) Sont mentionnés à cette ligne : la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ du groupement...

(3) Sont mentionnés à cette ligne : les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation,

(4) Sont mentionnés à cette ligne : les financements externes et/ ou contribution des membres...

* précisions hors cadre publié au JO.

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

Etat BI11

Numéro codique du poste comptable : 50069

Nom du poste comptable : TRESORERIE HOSPITALIERE DE CARENTAN

RAISON SOCIALE : CH MEMORIAL DE SAINT-LO

FINESS : 500000112

COMPTE FINANCIER 2024

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes

STOCK_INIT_N STOCK_FINAL_N DEPR_INIT_N DEPR_REPR DEPR_NEC_N DEPR_FINAL_N

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/2024	Stock final (SF) au 31/12/2024	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures	0,00	0,00				0,00
C/32	Autres approvisionnements	2 046 187,00	2 189 543,00				0,00
	dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 031 063,00	1 130 018,00				0,00
C/33	En-cours de production de biens	0,00					0,00
C/35	Stocks de produits	0,00					0,00
C/37	Stocks de marchandises	0,00					0,00
C/38	Autres stocks	0,00					0,00
TOTAL		2 046 187,00	2 189 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

COMPTE FINANCIER 2024

COMPTE FINANCIER 2024

TRESORERIE DE SAINT-LO

CH MEMORIAL DE SAINT-LO

500000112

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES

SAISIE_LIB

Le résultat tous budgets confondus est déficitaire de - 7 736 256 € en 2024 contre -3 814 943 € en 2023, dont – 7 600 492 € sur le budget principal.

Les raisons de ce creusement de déficit sont :

Malgré une augmentation des produits de plus de 2 714 000 € (grâce aux dotations reçues) par rapport à l'EPRD 2024, les charges ont augmenté plus vite (+ 4 600 000 €) en particulier sur le personnel. La pénurie médicale (anesthésistes, médecine polyvalente, bloc opératoire) a entraîné un fort recours à l'intérim, en conséquence les dépenses de personnel ont crû de 1 500 000 €. Les charges paramédicales ont également crû de 800 000 €.

De même, la hausse des prix des médicaments et dispositifs médicaux est importante : + 2 600 000 € par rapport à l'EPRD

Le nombre de séjours hospitaliers a augmenté de 3% entre 2023 et 2024 dont voici la répartition par pôles en 2024 :

Pôle médecine : + 2,16%/2023

Pôle chirurgie : + 4,75%/2023

Pôle urgences : + 4,96%/2023

La moindre progression en médecine est à relier avec la baisse des capacitaires de médecine polyvalente

La progression en chirurgie est à relativiser car il s'agit d'un rattrapage pour revenir à 2022 suite à des difficultés 2023

La progression au pôle urgences est en lien avec la tension en lits augmentant le recours à l'UHCD

Le taux d'ambulatoire global est de 40,56 % en 2024 contre 40,82 %. Il reste stable.

L'établissement a bénéficié du déblocage exceptionnel d'aides en trésorerie versées par l'ARS en exploitation :

Une aide ponctuelle de **2 M d'€** allouée en crédit FIR par l'Agence Régionale de Santé, pour faire face aux difficultés de trésorerie.

Un crédit de trésorerie de **3 M€** a été alloué en crédit régional SMR par l'Agence Régionale de Santé

Ces 5 M d'euros sont la contrepartie de la signature du PREF avec l'ARS et sont destinés à couvrir le paiement des charges sociales et fiscales

En investissement, crédit investir au quotidien de 739 000 euros

L'établissement a été déclaré éligible aux aides d'assainissement financier de la dette soit 14 millions d'€ sur 10 ans avec un versement par an de 1,4 millions d'€

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR
L'ETABLISSEMENT

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

Rubriques	Montant Exercice 2024
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	14 400,00
dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	0,00
dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	0,00
dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	14 400,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	586 681,51
C/ 657 Subventions	28 800,00
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	0,00
Dont 6578: Autres subventions	28 800,00
TOTAL	629 881,51



COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE 2024	MONTANT EXERCICE 2023
7311 Produits de l'hospitalisation	104 835 236,72	106 792 412,13
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	9 285 106,08	9 045 515,02
7313 Participations au titre des détenus	217,60	442,85
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	114 120 560,40	115 838 370,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	3 539 695,77	3 087 882,73
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	288 127,71	235 252,98
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	59 643,44	72 244,17
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	1 232 327,21	1 233 270,65
7327 Forfait journalier	1 644 900,00	1 658 372,68
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	6 764 694,13	6 287 023,21
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	1 113 182,56	1 004 332,83
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	592 183,83	522 838,17
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	122 590 620,92	123 652 564,21
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	6 921 105,00	5 115 294,99
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	156 802,69	135 327,62
TOTAL	129 668 528,61	128 903 186,82

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2024

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

59400 - BUDGET GENERAL CH ST LO

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Annexe G0

	MONTANT EXERCICE 2024	MONTANT EXERCICE 2023
7311 Dotations missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC) - MCO	0,00	0,00
7318 Autres produits de l'activité hospitalière	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	0,00	0,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Etat A11
Compte financier 2024
Numéro codique dt 50018
Nom du poste com TRESORERIE DE SAINT-LO
RAISON SOCIALE CH MEMORIAL DE SAINT-LO
FINESS : 500000112

Grant Thornton		ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 1								
Commissaire aux comptes		AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME								
RAIS_SOC_CO	NAT_CONTR	DATE_CONTR	DUREE_CONTR	RED_PAY_EXERC	RED_PAY_CUMUI	RED_REST_N_1	RED_REST_1_5	RED_REST_PLUS	TOT_RED_REST	PRIX_ACHAT
Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
Siemens	Crédit Bail - Mamm	01/04/2016	7 ans	0,00	258 720,28	0,00	0,00		0,00	23 991,11
Ge healthcare - CM	Crédit bail - Scanne	01/02/2017	7 ans	0,00	1 022 000,00	0,00	0,00		0,00	5 500,00
GE Medical System	Crédit bail - Scanne	24/04/2018	7 ans	122 600,00	735 600,00	122 600,00	0,00		122 600,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
Total				122 600,00	2 016 320,28	122 600,00	0,00	0,00	122 600,00	29 491,11

1 Concernant les contrats de partenariats et les baux emphytéotiques hospitalier (BEH), seul le montant des parts "fonctionnement" et "financement" relatives à ces contrats doit être reporté dans le présent tableau.

Etat AI2

Compte financier 2024

ETABLISSEMENT 50018

NOM DU POSTE C TRESORERIE DE SAINT-LO

RAISON SOCIALE CH MEMORIAL DE SAINT-LO

FINESS : 500000112

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAISIE_LIB

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 39 111 € HT

Fichier issu du remplissage Ancre RIA 2 2024

Stabilité du personnel médical par rapport à 2023

Croissance du personnel non médical avec une politique de CDIisation/titularisation pour gagner en attractivité, plus de congé CLM/2023 et des postes vacants en 2023 remplacés par des postes CAPS en 2024 (+5,58 ETPR), création de poste (+3,21 ETPR), compensation de postes passés en temps partiel thérapeutique (+4,18), mise en place de la cellule ordonnancement

		INDICATEURS VOLUME										
		ETP moyens rémunérés										
Ce questionnaire concerne le compte de résultat principal uniquement (CRPP)		Réalisation N-1	Dernier EPRD exécutoire	Réalisation au 31/12/2024	Projection annuelle actualisée au 31/12/2024	Ecart 1	Ecart en %	Ecart 2	Taux d'évolution			
		(1)	(2)	(3)	(4)	(4-2)	(4-2)/2	(4-1)	(4-1)/1			
PM	64211	Praticiens hospitaliers	84,23	89,60	95,08	95,08	5,48	6,12%	10,85	12,88%		
	64212	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires					0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	64221	Attachés et attachés associés en triennel et en CDI	0,81	0,80	0,73	0,73	-0,07	-8,75%	-0,08	-9,89%		
	64222 & 64223	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI					0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	TOTAL 1 - PERMANENTS		85,04	90,40	95,81	95,81	5,41	5,98%	10,77	12,66%		
	64231 & 64237 (contrat >3 mois)	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	28,19	31,28	25,90	25,90	-5,36	-17,15%	-2,29	-8,12%		
	64232 (contrat >3 mois)	Assistants et assistants associés	7,05	5,65	7,07	7,07	1,42	25,13%	0,02	0,28%		
	64233 (contrat >3 mois)	Personnels enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires					0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	64231/2/37 (contrat < 3 mois)	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	6,27	5,20	4,58	4,58	-0,82	-11,92%	-1,69	-26,95%		
	64235	Attachés et attachés associés en CDD					0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	64236	Praticiens associés	1,95	1,75	2,56	2,56	0,81	46,29%	0,61	31,28%		
	Sous-Total c6423		43,46	43,86	40,11	40,11	-3,75	-8,55%	-3,35	-7,71%		
	64241 & 64242	Internes et FFI	54,08	51,25	54,41	54,41	3,16	6,17%	0,33	0,61%		
	64243 & 64244	Etudiants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	64245 & 64246	Docteurs juniors	12,22	8,00	8,85	8,85	0,85	10,63%	-3,37	-27,58%		
	Sous-Total c6424		66,30	59,25	63,26	63,26	4,01	6,77%	-3,04	-4,59%		
	62113 & 62182	Interim médical	4,10				0,00	0,00%	-4,10	0,00%		
	TOTAL 2 - NON PERMANENTS		113,86	103,11	103,37	103,37	0,26	0,25%	-10,49	-9,21%		
	62152	Personnel médical affecté à l'établissement					0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%		
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)		198,90	193,51	199,18	199,18	5,67	2,93%	0,28	0,14%		
PMI - Titulaires et stagiaires	6411	Personnels administratifs	121,47	130,73	129,08	129,08	-1,65	-1,26%	7,62	6,27%		
		dont personnels de direction	3,84	4,00	4,10	4,10	0,10	2,50%	0,26	6,77%		
		Personnels de services de soins	635,60	877,98	692,22	692,22	14,26	2,10%	56,62	8,91%		
		dont infirmiers (DE, ISG, IADE, BODE, Puer)	289,90	305,07	304,72	304,72	-0,35	-0,11%	14,82	5,11%		
		dont Aide-Soignant	202,70	260,92	258,47	258,47	-2,45	-0,94%	55,77	27,51%		
		Personnels éducatifs et sociaux	7,03	7,16	7,33	7,33	0,17	2,34%	0,30	4,23%		
		Personnels médico-techniques	62,22	61,56	59,85	59,85	-1,71	-2,78%	-2,37	-3,80%		
		Personnels techniques et ouvriers	87,67	92,00	94,38	94,38	2,38	2,59%	6,71	7,66%		
		TOTAL 1		913,99	969,41	982,87	982,87	13,46	1,39%	68,88	7,54%	
		Personnels administratifs	38,29	38,93	33,68	33,68	-3,25	-8,79%	-4,60	-12,02%		
PMI - Contrats à durée indéterminée	6413	Personnels de services de soins	152,30	118,19	121,35	121,35	3,16	2,68%	-31,04	-20,37%		
		dont infirmiers (DE, ISG, IADE, BODE, Puer)	60,96	43,73	43,25	43,25	-0,48	-1,10%	-17,71	-29,05%		
		dont Aide-Soignant	48,65	39,79	40,48	40,48	0,69	1,73%	-8,17	-16,79%		
		Personnels éducatifs et sociaux	2,25	3,00	2,66	2,66	-0,34	-11,39%	0,41	18,15%		
		Personnel médico-techniques	16,49	5,00	4,70	4,70	-0,30	-6,00%	-11,79	-71,49%		
		Personnels techniques et ouvriers	58,73	54,52	48,76	48,76	-5,76	-10,56%	-6,96	-12,50%		
		TOTAL 2		265,14	217,84	211,16	211,16	-6,48	-2,98%	-53,98	-20,36%	
		TOTAL 1 - PERMANENTS (1+2)		1179,13	1187,05	1194,02	1194,02	6,97	0,59%	14,89	1,26%	
		Personnels administratifs	11,03	9,05	9,70	9,70	0,65	7,18%	-1,33	-12,07%		
		Personnels de services de soins	33,59	40,03	48,95	48,95	8,92	22,28%	15,35	45,71%		
PMI - Contrats à durée déterminée et autres	6415	dont infirmiers (DE, ISG, IADE, BODE, Puer)	9,93	8,73	13,86	13,86	5,13	58,76%	3,93	39,63%		
		dont Aide-Soignant	5,17	7,34	12,35	12,35	5,01	68,26%	7,18	138,78%		
		Personnels éducatifs et sociaux	0,00	0,00	0,23	0,23	0,23	0,00%	0,15	192,86%		
		Personnel médico-techniques	11,21	8,00	5,14	5,14	-2,86	-35,79%	-6,07	-54,16%		
		Personnels techniques et ouvriers	13,86	7,07	11,50	11,50	3,53	44,34%	-2,34	-16,92%		
		Sous-total - CDD		69,76	65,05	75,52	75,52	10,47	16,09%	5,76	8,26%	
		dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)	35,83	18,31	29,63	29,63	11,32	61,82%	-8,20	-17,30%		
		Interim non médical	21,40	21,51	17,31	17,31	-4,20	-19,53%	-4,09	-19,11%		
		TOTAL 3 - CDD et INTERIM		91,16	86,56	92,83	92,83	6,27	7,24%	1,67	1,83%	
		Contrats soumis à disposition particulière	0,98	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00%	0,02	1,69%		
	6417	Apprentis	2,53	4,00	3,79	3,79	-0,21	-5,25%	1,28	49,77%		
		TOTAL 4		3,51	5,00	4,79	4,79	-0,21	-4,20%	1,28	36,32%	
		TOTAL - NON PERMANENTS (3+4)		94,67	91,56	97,62	97,62	6,06	6,62%	2,95	3,11%	
		Personnel affecté à l'établissement						0,00	0,00%	0,00	0,00%	
		TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	
		TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)		1273,80	1278,61	1291,64	1291,64	13,03	1,02%	17,84	1,40%	
		TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL		1472,70	1472,12	1490,82	1490,82	18,70	1,27%	18,12	1,23%	

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

Etat A14

ETABLISSEMENT:

50018

NOM DU POSTE COMPTABLE:

TRESORERIE DE SAINT-LO

RAISON SOCIALE :

CH MEMORIAL DE SAINT-LO

FINESS :

500000112

COMPTE FINANCIER 2024

Grant Thornton
Commissaire aux comptes

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SIGNIFICATIFS

L'EPRD 25 du CHM a été approuvé par l'ARS en février 2025. Le PGFP a été approuvé contre la signature d'un plan de retour à l'équilibre financier de 9 millions d'€

Le CHM est entré dans une logique de PREF avec un suivi très rapproché de l'ARS

Les emprunts 2025 ont été sollicités et obtenus auprès de la BIL (Banque Internationale du Luxembourg-emprunt obligataire) pour 3,2 millions d'€ via un contrat de placement par GFI Markets
Les fonds ont été versés le 1er juin 2024.

Le CHM a demandé pour 2025 le renouvellement de 1,5 millions d'€ de sa ligne de trésorerie avec 2 partenaires : 750 K€ avec Arkéa qui a refusé et 750 K € en cours d'instruction à la Caisse d'Epargne

Le Gouvernement a confirmé la fin du mécanisme de garantie de financement sur les GHS pour un retour à la T2A en 2025 à 100%.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) a été déposé à l'ARS en décembre 2024 et approuvé en février 2025. Le PGFP a été accepté par l'ARS avec la signature d'un plan de retour à l'équilibre financier. Il prévoit un déficit de – 5,2 M € à fin 2025 et la réouverture à 30 lits du capacitaire de médecine polyvalente.

Etat AI5

Compte financier 2024

ETABLISSEMENT:

50018

NOM DU POSTE COMPTABLE:

TRESORERIE DE SAINT-LO

RAISON SOCIALE :

CH MEMORIAL DE SAINT-LO

FINESS :

500000112

INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Réalisation d'un bilan BEGES (bilan emission gaz à effet de serre)

Rédaction du plan de transition pour mise en œuvre des actions avec objectif -5% GES par an

Pas de risques environnementaux identifiés au CHM

Grant Thornton
Commissaire aux comptes